



Comment abandonner la procedure?

Par **CyrilM**, le **30/10/2012** à **11:35**

Bonjour,

En avril 2011 j'ai perdu mon procès au Conseil du Prud'hommes.

J'ai fait un appel. L'audience à la Cour d'Appel est fixée en Avril 2013.

Actuellement, en raison personnel, je ne souhaite pas continuer mon affaire, je voudrais abandonner la procédure.

Pourriez-vous svp me renseigner comment je peux faire ça ? Je dois envoyer un courrier à la cour d'appel en forme libre ou il existe un modèle de lettre pour cette raison ?

Merci en avance.

Par **pat76**, le **30/10/2012** à **15:16**

Bonjour

Vous envoyez une lettre de désistement au Président de la Cour d'appel.

Vous envoyez cette lettre en recommandé avec avis de réception.

Vous gardez une copie de la lettre.

Le jugement en première instance sera applicable suite à votre désistement.

Par **CyriIM**, le **30/10/2012** à **15:38**

Je vous remercie de votre réponse.